



Refus changement de cumulus

Par **coral9267**, le **27/02/2017** à **17:40**

Bonjour,
Je suis en panne de "cumulus" depuis le 20 février, mon agence ne voulant pas intervenir pour cause de retard de loyer, j'ai fais venir une entreprise de plomberie (coût 66€) résultat non réparable car percé à l'intérieur donc devis que j'ai fais parvenir à l'agence qui encore aujourd'hui ne veut pas le changer. Je pourrai payer ma part de loyer ce jeudi 02 mars (la Caf leur est versé).
Puis-je déduire la facture du plombier ? Dois-je rester encore sans aucune eau chaude ?
J'ai vraiment besoin d'aide!!!
Merci Cordialement. Coral9267

Par **Lag0**, le **28/02/2017** à **07:51**

Bonjour,
Non pour la facture du plombier. De jurisprudence constante, si le locataire fait appel lui-même à un professionnel, il en paie la facture, même pour des travaux théoriquement à la charge du bailleur...

Par **morobar**, le **28/02/2017** à **10:11**

Bonjour,
Le bailleur entretient le logement grâce aux loyers perçus et aux charges, que doit payer le locataire conformément au bail.
Pourquoi voulez-vous qu'il fasse un effort alors que vous ne réglez plus le loyer en temps ? cela ne ferait qu'aggraver son déficit.
Vous devez donc reprendre le cour de la régularité du paiement, et d'autre part mettre en demeure le bailleur de procéder à la réparation.